

Communiqué de press

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 24 février 2021

5G - De nouvelles réglementations pour les antennes adaptives

Une augmentation des valeurs limites par une voie détournée comme une bagatelle d'exécution!

Depuis des années, les MfE luttent, à l'aide de leur expertise, contre un assouplissement des valeurs limites pour le rayonnement de téléphonie mobile, pour des valeurs limites plus basses et une protection plus stricte des immissions et des émissions. Les MfE, en tant que représentant des intérêts de la protection, est membre du groupe d'accompagnement aide à l'exécution RNI qui a préparé la nouvelle réglementation. Les MfE refusent la nouvelle réglementation existante pour les antennes adaptives parce que la préservation du niveau de protection n'est pas garantie. Il existe actuellement d'excellentes alternatives d'un point de vue technique.

Pour le mode d'exploitation déterminant des antennes adaptives qui peut être utilisé pour le réseau 5G ainsi que pour le réseau 4G (LTE) existant, ce n'est désormais plus la puissance d'émission maximale qui est valable. Temporairement, les antennes au mode adaptif peuvent dépasser, en fonction de leur type, plus de dix fois la puissance d'émission autorisée et même davantage. La nouveauté: la valeur limite doit être déterminée en 6 minutes. Ceci comprend une augmentation des valeurs limites par une voie détournée. Les valeurs limites restent intactes – comme le consigne le DETEC dans [son communiqué de presse du 23/02/2021](#) – et «le niveau de protection actuel est maintenu». Nous ne partageons pas cet avis.

La justification à la base de l'augmentation des valeurs de crête des antennes adaptives repose sur des études de simulation, des mesures test uniques ainsi que sur des bases de calcul qui, pourtant, ne satisfont, en aucun cas, aux évolutions du secteur de la téléphonie mobile. Il n'existe aucune preuve que le niveau de protection des riverains est conservé. L'exposition des riverains due aux antennes adaptives est, dans le temps, hautement dynamique avec des pics puissants, est fonction des utilisateurs et ne peut être à peine surveillée. Cette dynamique est, en ce qui concerne ses répercussions sur l'homme et l'environnement, inexplorée jusqu'à maintenant et est passée sous silence.

Plus de rayonnement

La réglementation présente ne concède pas seulement aux antennes adaptives un assouplissement du niveau de protection des riverains d'antennes. Les utilisateurs et utilisatrices de la téléphonie mobile sont exposés inutilement, à l'intérieur des bâtiments, à du rayonnement quand ils emploient la couverture via des antennes se trouvant à l'extérieur. Maintenant, le téléphone portable rayonne beaucoup plus dans le cas où il se connecte via l'antenne extérieure en question. En tant que médecin, une telle augmentation de l'exposition au rayonnement est un risque pour la santé et inacceptable au vu de l'état actuel des connaissances.

Une prévention conséquente dans la téléphonie mobile – le moins de rayonnement possible

De plus en plus d'études prouvent que l'exposition au rayonnement est nocif pour la santé. La commission de Conseil du Centre international de Recherche sur le cancer (CIRC) a plaidé, en avril 2019, en raison de nouvelles études inquiétantes, pour que ces dernières évaluent à nouveau, en mode haute priorité, le risque de cancer du rayonnement de téléphonie. Outre les questions ouvertes relatives au risque de cancer, les répercussions sur le bien-être, l'électrosensibilité, la cognition et la reproduction font l'objet du débat. Dans sa prise de position sur les valeurs limites en vigueur de 2020, le groupe

d'experts consultatif en matière de RNI de l'Office fédéral pour l'environnement constate des incertitudes et continue de recommander l'application systématique du principe de précaution. Les études épidémiologiques relatives aux effets à long terme de l'exposition au rayonnement due à des installations conventionnelles de téléphonie mobile supérieures à 1 V/m sont insuffisantes. Dans des études réalisées sur des animaux et des cellules, le rayonnement de téléphonie mobile montre un stress oxydatif accru relativement consistant. L'édition spéciale de la newsletter BERENIS de janvier 2021 contient désormais, sous la forme d'un bref résumé d'un rapport d'experts mandaté par l'OFEV et publié prochainement, une évaluation actuelle sur une relation possible entre le stress oxydatif et l'exposition aux champs magnétiques et électromagnétiques et de ses effets sur la santé. La majorité des études réalisées sur les animaux et plus de la moitié des études effectuées sur des cellules montrent des indices de stress oxydatif accru, également dans la zone des valeurs limites pour les installations de téléphonie mobile. Ceci est inquiétant d'un point de vue médical et notamment, pour les plus vulnérables d'entre nous: les fœtus, les enfants, les femmes enceintes, les personnes malades et les personnes âgées. Nous rejetons toute augmentation des valeurs limites et exigeons une prévention sanitaire systématique en tant que condition-cadre pour le développement ultérieur de la téléphonie mobile.

Alternatives

70 pour cent du volume de données mobile sont utilisés pour la couverture à l'intérieur des bâtiments – surtout pour les services de streaming ; et la tendance est à la hausse. Les capacités gagnées grâce à la nouvelle réglementation vont être bientôt épuisées. Il est grand temps de planifier un réseau adapté aux exigences du futur. L'ECOSCOPE 2/19 a décrit en détail **une recette pour une téléphonie mobile faible en rayonnement** que nous, les MfE, avons présentée en qualité de concept possible dans l'optique des évolutions futures dans le Rapport Téléphonie mobile et rayonnement.

Nous escomptons que le Parlement défende, sans réserve, les intérêts de la protection de la population, qu'il remette en question la nouvelle réglementation et s'engage en faveur de mesures qui nous conduisent vers une exposition au rayonnement dans la téléphonie mobile qui soit respectueuse de la santé.

Informations de fonds :

- **Rayonnement de téléphonie mobile: Prévention – Pourquoi attendre? (ECOSCOPE 2/20)**
- **Charte des MfE «Téléphonie mobile et rayonnement»: Prévention pour la téléphonie mobile – un minimum de rayonnement**

Contact:

Dr. Martin Forter, directeur des MfE	061 691 55 83
Bernhard Aufderreggen, docteur en médecine, président des MfE	079 639 00 40